


Le Président,

N/Réf. : ADMD/JLRM/PhL/2020-021

V/Réf. :

Objet : *La fin de vie en France en 2020*

PJ. : *Sondage Ipsos, mars 2019*

Visa DG 

Lettre ouverte aux Parlementaires

Paris, le 7 septembre 2020

Mesdames et messieurs les Parlementaires,

L'année dernière, Vincent Lambert ; à présent, Alain Cocq...

Chaque été, un drame de la fin de vie surgit dans l'actualité. Précédemment, nous avons connu les drames de Vincent Humbert, Rémy Salvat, Hervé Pierra, Anne Bert, Jean Mercier, Chantal Sébire... Souvent, parce que plus rien ni personne ne peut calmer leurs souffrances et leur désespoir, ils font appel au président de la République pour demander, quémander ce droit qui existe pourtant dans plusieurs pays : Pays-Bas, Belgique, Suisse, Luxembourg, Australie, Canada, USA, Colombie ; bientôt en Espagne et au Portugal, peut-être en Allemagne et en Italie.

Et faisant cela, ils demandent une chose simple : le droit de disposer de leur propre mort, car la vie, pour eux, n'est plus que de la survie.

Bien sûr, à ce stade, le président de la République ne peut rien faire : il n'a pas le droit de vie ou de mort sur nos compatriotes. Mais il peut demander au Gouvernement d'être à l'origine d'un projet de loi de légalisation de l'aide active à mourir ou laisser le Parlement proposer une telle loi, une loi de liberté ; d'ultime liberté...

On meurt mal en France : trop souvent à l'hôpital, trop souvent seul, trop souvent dans la douleur intense, entraînant trop souvent toute une famille dans le drame. C'est pourquoi, il est plus que jamais temps de permettre à chacun de rester maître de sa propre fin de vie et de décider, en conscience et pour soi-même, de son propre parcours de fin de vie. La crise sanitaire que nous connaissons actuellement a démontré combien notre système de santé ne sait pas accompagner avec humanité les fins de vie de ceux que nous aimons : une insuffisance notoire de soins palliatifs (depuis deux ans, l'ADMD réclame un nouveau plan de développement des soins palliatifs), un tri arbitraire et cruel entre ceux que l'on sauve et les autres, aucun respect des volontés puisqu'il n'existe pas, dans notre pays – en dehors de celui géré par l'ADMD elle-même – de fichier national des directives anticipées... Ce que nous avons vécu dans les hôpitaux et dans les EHPAD, au printemps dernier, est indigne d'une République qui protège.

.../...

Mesdames et messieurs les Parlementaires, vous aurez certainement l'occasion, cette année, de connaître des initiatives prises par vos collègues afin de faire voter une loi de légalisation de l'aide active à mourir. Une loi qui ouvrira un nouveau droit pour tous mais qui ne sera une obligation pour personne. Les 75 000 adhérents de l'ADMD, leur famille, les 96% de Français favorables à la légalisation de l'euthanasie ou du suicide assisté (sondage Ipsos, mars 2019) vous demandent d'entendre leur juste revendication et de soutenir ces initiatives.

L'année dernière, Vincent Lambert ; à présent, Alain Cocq... ; demain, peut-être vous-même, ou ceux que vous aimez. Pensez-y et légiférez enfin pour donner à la France une loi humaniste, respectueuse et bienveillante en matière de fin de vie.

Sur le site de l'ADMD (www.admd.net) vous trouverez notre proposition de loi *visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté et à assurer un accès universel aux soins palliatifs*, ainsi que les tout derniers sondages relatifs à notre revendication.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs les Parlementaires, à l'expression de mon amicale considération.



Jean-Luc Romero-Michel

L'opinion à l'égard de l'euthanasie

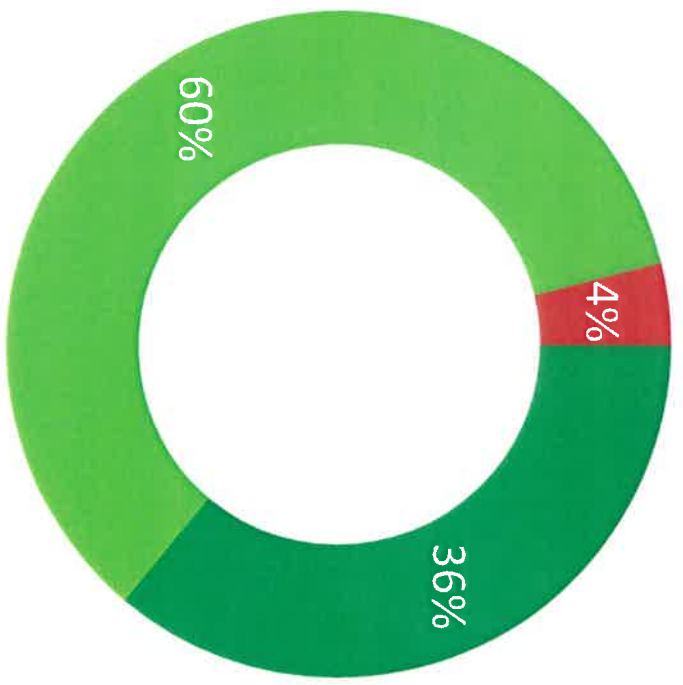
Question : « A propos de l'euthanasie, de laquelle des opinions suivantes vous sentez-vous le plus proche ? »

Les Français devraient avoir la possibilité de disposer d'un droit à l'euthanasie quelles que soient leurs conditions de santé

Le droit à l'euthanasie devrait être encadré et possible uniquement en cas de souffrances graves et incurables

Il ne devrait pas y avoir de droit à l'euthanasie en France

Ne se prononce pas



GAME CHANGERS

